

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
*Direction générale de l'énergie et du climat*

*Direction de l'énergie*

**Arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la désignation de rapporteur général de la commission des marchés d'Electricité réseau distribution France**

NOR : *DEVE0825371A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 48-1442 du 18 septembre 1948 modifié, instituant des commissions des marchés auprès d'entreprises publiques dépendant du ministère de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1949 modifié, fixant la liste des entreprises dépendant du ministère de l'industrie et du commerce auprès desquelles doivent être créés des commissions des marchés,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

M. Cruchon (Philippe) ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé rapporteur général de la commission des marchés d'Electricité réseau distribution France.

Article 2

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 21 octobre 2008.

Pour le ministre d'Etat, ministre de  
l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire  
et par délégation :  
*Le directeur de l'énergie,*  
P.-M. Abadie

Pour la ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi  
et par délégation :  
*Le directeur général des*  
*entreprises,*  
L. Rousseau